

**ANNEXE A :  
POLITIQUE DE TARIFICATION DES ACCÈS AUX PLANS D'EAU**

<b>IMMATRICULATION — UTILISATEUR CONTRIBUABLE*</b>		
<b>TYPES D'EMBARCATION</b>	<b>COÛTS PAR EMBARCATION</b>	<b>DURÉE DE VALIDITÉ</b>
Toute nouvelle embarcation motorisée ou tout renouvellement d'immatriculation arrivée à échéance, à l'exception des moteurs électriques*	50 \$*	3 ans*
*Une tarification et une durée de validité transitoires ont été établies pour les immatriculations contribuables délivrées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015. Voir « Politique transitoire de tarification »		
<b>IMMATRICULATION SPÉCIALE : UTILISATEUR NON-CONTRIBUABLE</b>		
<b>RÉCRÉATIVE — TOURISTIQUE</b>		
<b>TYPES D'EMBARCATION</b>	<b>COÛT PAR EMBARCATION</b>	<b>DURÉE DE VALIDITÉ</b>
Voilier motorisé (sans limite de puissance de moteur)	50 \$	1 an
Embarcation motorisée de 25 forces ou moins	150 \$	1 an
Embarcation motorisée de plus de 25 forces	300 \$	1 an
<b>D'HÉBERGEMENT</b>		
Tout type d'embarcations motorisées	300 \$	1 an
<b>FAMILIALE (grands-parents, parents, fils et petits enfants du ou des utilisateurs contribuables)</b>		
<b>TYPES D'EMBARCATION</b>	<b>COÛT PAR EMBARCATION</b>	<b>DURÉE DE VALIDITÉ</b>
Tout type d'embarcations motorisées à l'exception des moteurs électriques	50 \$	1 an
<b>INSTITUTIONNELLE (Municipalités, ministères, SQ, universités, firmes privées œuvrant pour un OSBL ou une entité publique, etc.)</b>		
<b>TYPES D'EMBARCATION</b>	<b>COÛT PAR EMBARCATION</b>	<b>DURÉE DE VALIDITÉ</b>
Tout type d'embarcations motorisées	Gratuit	1 an
<b>COMMERCIALE – INDUSTRIELLE (non-contribuable)</b>		
<b>TYPES D'EMBARCATION</b>	<b>COÛT PAR EMBARCATION</b>	<b>DURÉE DE VALIDITÉ</b>
Embarcation motorisée d'un commerce ou d'une industrie ne possédant pas de bureau à Saint-Donat ayant un contrat de service avec un utilisateur contribuable	Gratuit	Selon durée de validité inscrite au certificat de lavage (maximum 1 an)
Embarcation motorisée d'un commerce ou d'une industrie ne possédant pas de bureau à Saint-Donat sans contrat de service avec un utilisateur contribuable	300 \$	Selon durée de validité inscrite au certificat de lavage (maximum 1 an)

(Annexe A remplacée le 14 mars 2016 par le règlement 15-941, art. 7)

**POLITIQUE TRANSITOIRE DE TARIFICATION  
DES ACCÈS AUX PLANS D'EAU**  
(pour les embarcations immatriculées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015)

<b>IMMATRICULATION — UTILISATEUR CONTRIBUABLE</b>		
<b>TYPES D'EMBARCATION</b>	<b>COÛTS PAR EMBARCATION</b>	<b>DURÉE DE VALIDITÉ</b>
Tout type d'embarcation motorisée de 25 forces et moins (immatriculations <b>R1</b> ) immatriculées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015	50 \$	3 ans (2015-2017)
Tout type d'embarcation motorisée de plus de 25 forces, immatriculées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015, compris entre les immatriculations <b>R2-00001 à R2-01840</b>	Année 2015 : 17 \$	1 an
	Année 2016 : 50 \$	3 ans (2016-2018)
Tout type d'embarcation motorisée de plus de 25 forces, immatriculées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015, compris entre les immatriculations <b>R2-01841 à R2-03210</b>	Année 2015 : 17 \$	1 an
	Année 2016 : 17 \$	1 an
	Année 2017 : 50 \$	3 ans (2017-2019)

*(Annexe remplacée le 9 mars 2015 par le règlement 15-894, art. 13)  
(Annexe A remplacée le 14 mars 2016 par le règlement 15-941, art. 7)*